

**Comité de travail pour la gestion intégrée des forêts publiques du
Madawaska - Restigouche**

Vers une gestion écologique et économique des forêts publiques

Mémoire soumis en réponse au

**Rapport du Groupe de travail sur la diversité forestière et
l'approvisionnement en bois**

Et

**Rapport du Groupe de travail sur les perspectives d'avenir de
l'industrie forestière du N.-B.**

Octobre 2008

Table des matières

Sommaire	Erreur ! Signet non défini.
Comité de travail pour la gestion intégrée des forêts publiques	5
1. Mise en situation.....	6
2. L’avenir de nos communautés et de l’industrie forestière	6
3. Notre démarche : le développement durable et une plus grande transparence	7
4. Le développement durable : objectifs écologiques et environnementaux	8
4.1 Protection des cours d’eau et maintien de la santé des stocks de poisson	8
4.2 Forêt en santé et diversifiée, et récolte soutenue	9
4.3 Augmentation de la superficie des zones protégées	10
4.4 Faune en santé.....	10
4.5 Le statut des forêts de conservation	11
5. Le développement durable : objectifs économiques.....	11
5.1 Accroître de façon importante la productivité durable des forêts publiques et l’approvisionnement en bois	12
5.2 L’augmentation de la productivité des lots boisés privés	13
5.3 Augmentation de l’approvisionnement en feuillus de qualité	13
5.4 Miser sur la valeur économique optimale de l’arbre et de la fibre	13
5.5 L’intégration de la chaîne forestière – à partir de l’industrie du sciage.....	13
5.6 Optimiser les retombées économiques pour le développement des régions	14
5.7 Une politique provinciale de la biomasse.....	14
5.7.1 Principes écologiques	14
5.7.2 Principes économiques	15
6. Les scénarios du Rapport Erdle	15
7. Conseil de gestion intégrée des forêts publiques Madawaska-Restigouche	16
8. Rôles et responsabilités du MRN	17
9. Conclusion.....	18

Sommaire

Les objectifs du Comité

Le Comité poursuit trois grands objectifs :

- Assurer une plus grande participation des partenaires communautaires et privés à la gestion des forêts publiques et renforcer la concertation
- Accroître la productivité des forêts publiques pour l’approvisionnement en bois, dans le respect des objectifs écologiques
- Optimiser les retombées économiques régionales des forêts publiques, dans une perspective de développement durable

Intégrer les objectifs écologiques et économiques

La stratégie de gestion des forêts publiques de la province doit mieux intégrer, à partir de fondements scientifiques solides, les objectifs économiques et écologiques. Il faut accorder la priorité aux objectifs économiques des forêts, et les assujettir au respect d’objectifs écologiques clairs et essentiels. La survie de la moitié des communautés de la province en dépend directement. **Une règle absolue doit guider les opérations forestières. En aucun moment la coupe de bois de n’importe quelle espèce ne devrait dépasser sa croissance.**

1. Les objectifs écologiques

Trois objectifs doivent être priorisés dans la nouvelle stratégie de gestion des forêts publiques:

- La protection des cours d’eau par un meilleur entretien des routes et le maintien de bonnes pratiques forestières doit recevoir une attention nettement plus importante.
- Explorer deux approches innovatrices susceptibles d’avoir un impact positif sur la qualité de l’eau et la santé de la faune terrestre et aquatique : des corridors verts le long des cours d’eau et une la planification des activités forestières par bassin versant.
- Augmenter la superficie des zones réservées de 4% à 10%, et le maintien en tout temps de 25% des arbres dans un état de forêt âgée.

2. Les objectifs économiques

Il faut renforcer la culture de recherche – innovation et de remise en question continue des pratiques dans la gestion des forêts afin d’accroître la productivité des différentes essences dans le respect des objectifs écologiques.

Il existe des opportunités d’accroître de façon importante la productivité des forêts publiques et de l’approvisionnement en bois. Plus spécifiquement :

- **Optimiser les rendements des plantations de résineux.** Une meilleure productivité des plantations réduirait les pressions pour un accroissement des superficies en plantations et, en particulier sur les forêts mixtes
- **Planter des plantations de résineux sur les terres naturellement dominées par ces espèces.** Les plantations devraient favoriser un mélange d’essences adaptées aux caractéristiques des sols et au changement climatique.
- **Accorder une plus grande attention aux essences feuillues de qualité.** Il importe de renforcer les connaissances et d’améliorer les pratiques de sylviculture. Lorsqu’approprié, les essences feuillues de qualité devraient être favorisées dans les forêts mixtes.

- **Cibler l'intégration de l'industrie forestière du N.-B. à partir des activités de sciage**, ce qui favorise l'atteinte de la valeur optimale de l'arbre et du bois.
- **Intégrer les lots boisés privés** à la chaîne de l'industrie forestière. Il faut appuyer les propriétaires afin d'accroître la productivité et rentabilité des lots boisés.
- **Optimiser les retombées économiques régionales des forêts publiques** dans les régions ressources. Dans cet esprit, le Comité s'oppose à la recommandation 6 du Rapport Roberts.
- **Adopter une politique de la biomasse**. Elle doit accorder la priorité à sécuriser l'approvisionnement énergétique pour les entreprises existantes et reposer sur des fondements écologiques et économiques solides. Une partie du volume de biomasse doit être réservée pour assurer la mise en valeur de nouvelles opportunités économiques dans les régions forestières. Énergie NB devrait revoir sa politique pour l'énergie de remplacement et les frais de sortie reliés aux activités de cogénération.

Il faut renforcer la culture de recherche – innovation et de remise en question continue des pratiques dans la gestion des forêts afin d'accroître la productivité des différentes essences dans le respect des objectifs écologiques.

Scénarios Erdle / Roberts

Le Comité rejette les scénarios et options extrêmes, qui n'intègrent qu'un seul objectif, écologique ou économique. Il favorise une approche intermédiaire intégrant les deux grands objectifs.

Gestion des forêts publiques

Le Comité propose de renforcer de façon significative la **transparence** et l'**imputabilité** des titulaires de permis et de sous-permis, et du gouvernement provincial dans la gestion des forêts publiques.

Fort de son expérience de collaboration au cours de la dernière année, le Comité propose la mise en place d'un Conseil de gestion intégrée des forêts publiques regroupant le Madawaska et le Restigouche. Des mécanismes plus locaux rattachés aux permis de coupe pourraient demeurer afin de favoriser la communication entre les différents utilisateurs. Une approche efficiente qui favorise une contribution plus significative de la population et des intervenants doit être retenue. Les universités pourraient être mises à contribution pour appuyer ce processus.

Rôle du ministère des Ressources naturelles (MRN)

Le MRN doit **réviser plusieurs de ses normes et pratiques** actuelles dans le but de promouvoir et d'enlever les barrières à l'augmentation de la productivité économique et écologique des forêts publiques. Il doit **s'engager envers des objectifs clairs d'augmentation de l'approvisionnement en bois et de productivité** des forêts publiques. Il doit **renforcer l'imputabilité des titulaires de permis et de sous-permis** pour l'atteinte des objectifs économiques et écologiques. Il doit viser à devenir une **juridiction forestière de premier plan à l'échelle internationale** pour la recherche, la productivité et l'innovation.

Comité de travail pour la gestion intégrée des forêts publiques

Liste des participant.e.s

Représentants de la gouvernance

Hébert Arseneault, Maire de Balmoral, représentant du Forum des maires du Restigouche

Jacques Martin, Maire ville d'Edmundston, Président du Forum des maires du Nord-ouest

Jean-Paul Savoie, Président de l'Association francophone des municipalités du N.-B.

Intervenants économiques communautaires

Anne Hébert, Directrice générale Conseil économique du N.-B.

Carole Tremblay, Présidente Chambre de commerce de Kedgwick

Fernand Landry, Président Entreprise Restigouche

Intervenants groupes écologiques

David Leblanc, Directeur exécutif, Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche

Roland Michaud, Président Fédération de la chasse et pêche du N.-B.

Représentants de l'industrie

Mark Arseneault, Directeur général Association des produits forestiers du N.-B.

Stéphane Laflamme, Gérant AV Groupe Atholville

Raymond Maltais, Responsable des approvisionnements, Scieries Chaleur

Terry Noble, Gérant Fraser Papers

Luc Ouellette, Gérant Acadian Timber

Robert Pinette, Vice-président Woodlands, J.D. Irving Ltd

Jean-Claude Savoie, Président Groupe Savoie

Personnes ressources

Alain Bossé, Gérant Groupe Savoie

Blake Brunson, Chef forestier J. D. Irving Ltd

Lise Caron, Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Patrick Gingras, Institut canadien de recherche en politique et administration publiques, Université de Moncton campus de Moncton

Betty-Ann Mercier, Directrice générale Entreprise Restigouche

Alain Ouellette, Co-président du Comité, J.D. Irving Ltd

Lise Ouellette, Co-présidente du Comité, Association francophone des municipalités du N.-B.

Gaëtan Pelletier, J. D. Irving Ltd

Michel Soucy, Faculté de foresterie, Université de Moncton campus d'Edmundston

1. Mise en situation

Le Comité de travail sur la gestion intégrée des forêts publiques découle du Groupe des partenaires du Restigouche, mis sur pied à la suite de la fermeture de l'usine Bowater et de l'avenir incertain du permis de coupe 1. Ce Comité regroupait des partenaires communautaires municipaux, environnementaux, syndicaux et économiques, et des représentants de l'industrie forestière elle-même provenant des titulaires de permis et de sous-permis de cette région. Le Groupe des partenaires du Restigouche a soumis au gouvernement provincial une proposition recommandant le transfert du permis de coupe à AV Group, et la mise en place d'un Comité de gestion intégrée pour les forêts publiques de cette licence. La proposition d'un Comité de gestion intégrée n'a pas été retenue à cette étape par le gouvernement provincial.

Les partenaires du Restigouche, mais également de la grande région du Nord et du Nord-ouest, ont poursuivi leurs démarches à la suite de cette décision. À la suite de deux visites d'opérations forestières dans cette région et de plusieurs rencontres avec des licenciés et sous-licenciés, il a été convenu de réunir les intervenants de ce grand territoire. L'interdépendance des activités d'exploitation forestière et des intervenants communautaires eux-mêmes fut à l'origine de cette décision.

Nous poursuivons trois objectifs fondamentaux :

- Assurer une plus grande participation de l'ensemble des intervenants communautaires et privés à la gestion des forêts publiques, et renforcer la concertation entre tous les intervenants;
- Accroître la productivité des forêts publiques pour l'approvisionnement en bois, dans le respect des objectifs écologiques; et
- Optimiser les retombées économiques régionales et communautaires des forêts publiques, dans une perspective de développement durable.

Le Comité a bénéficié de l'expertise de plusieurs personnes ressources, particulièrement de la faculté de foresterie de l'UdeM, et du personnel des groupes environnementaux et des entreprises. La qualité des deux rapports (Erdle et Roberts) a également grandement aidé le Comité dans sa réflexion.

2. L'avenir de nos communautés et de l'industrie forestière

L'avenir des régions forestières et des communautés qui les habitent au N.-B. est indissociable de l'avenir de l'industrie forestière. L'industrie forestière représente 8.7% du PIB du N.-B., auquel nous devons ajouter le secteur récréo-touristique. Le nombre d'emplois reliés aux forêts a connu une chute dramatique de près de 50% depuis l'année 2000. Le Conseil canadien des ministres responsables des forêts estime à 300 au pays le nombre de communautés dépendantes des forêts, dont 50 au N.-B. seulement, soit pratiquement 50% de nos municipalités! (APEC 2008, Building Competitiveness in Atlantic Canada's Forest industries : A Strategy for Future Prosperity, p. 16). C'est donc dire la grande vulnérabilité des régions dont l'économie repose en grande partie sur ce secteur d'activités. Toute réflexion sur la gestion de nos forêts exige une approche qui reconnaît et respecte cette situation et ces communautés.

Nous recevons certes favorablement les pronostics positifs du Groupe de travail sur les perspectives d'avenir de l'industrie forestière du N.-B., et les informations que nous avons entendues dans le cadre de nos démarches nous convainquent de la pertinence de ces pronostics.

Toutefois, les difficultés majeures que traverse l'industrie forestière, et la vague récente de fermetures de scieries et d'usines dans nos régions nous interpellent à ne pas tenir cette industrie pour acquise. Nous devons être beaucoup plus engagés et vigilants envers la gestion des forêts publiques, en renforçant les liens et les échanges entre les municipalités, les groupes communautaires des utilisateurs des forêts publiques et les partenaires privés. De plus, l'importance des forêts publiques tant pour les communautés que pour l'industrie offre des opportunités de partenariat dans la gestion de cette importante ressource. Nous estimons avoir à la fois une responsabilité et un droit de regard sur la gestion de nos forêts publiques. La proposition d'un mécanisme de gestion intégrée s'inscrit dans cette préoccupation.

Nous reconnaissons également que nos régions continueront à dépendre fortement de l'industrie et des ressources forestières pour leur développement et leur mieux-être. Malgré notre volonté de diversification de nos activités économiques, force nous est de reconnaître que cette dépendance demeurera forte. La stratégie de gestion des forêts publiques (tout comme les forêts privées) doit reconnaître cette réalité. D'autre part, il existe des opportunités de diversification et une augmentation accrue de productivité au sein même de l'industrie forestière.

Nous voulons souligner d'entrée de jeu que nous sommes préoccupés du fait qu'aucun des deux rapports ne s'intéresse directement au lien entre la gestion des forêts publiques et le développement des régions ressources elles-mêmes. Nous affirmerons haut et fort tout au long du présent mémoire que la gestion des forêts publiques doit viser à optimiser les retombées économiques et communautaires des ressources et de cette industrie dans les régions ressources.

Comme les deux rapports le mentionnent, la gestion actuelle par contrainte n'est pas appropriée. Il nous faut clairement nous orienter vers la gestion par objectifs. Nous tenterons de respecter cette approche dans le présent mémoire en proposant des objectifs écologiques et des objectifs économiques pour orienter la gestion des forêts publiques.

Par ailleurs, il nous semble urgent de développer une vision claire à moyen et à long terme des forêts publiques. La nature même des forêts implique que l'effet des stratégies et des décisions prises aujourd'hui se fera sentir à long terme. Il est essentiel de construire notre avenir sur des bases solides et les plus stables possible. L'alignement des politiques interministérielles provinciales, des universités, des collèges communautaire et autres intervenants est essentiel à la survie de l'industrie. Certains facteurs sont hors de notre contrôle; par contre les éléments de nature provinciale se doivent d'être résolument orientés vers une industrie forestière diversifiée, durable et compétitive globalement.

3. Notre démarche : le développement durable et une plus grande transparence

Notre démarche s'inscrit résolument dans le développement durable. Nous voulons des forêts en santé, de productivité accrue et soutenue, et diversifiées. Nous voulons des cours d'eau de qualité, des populations de poissons et de faune en santé et soutenues. Nous voulons également préserver des sites et plantes uniques ou de valeur significative sur le plan écologique. Nous visons la viabilité et le développement des communautés tributaires des activités forestières.

Compte tenu de l'importance économique des forêts, nous reconnaissons que des compromis doivent être faits. Par exemple, nous ne cherchons pas à ramener les forêts à leur état originel, ni même à l'année de référence de 1940. **Il est cependant impérieux que les niveaux d'exploitation des différentes espèces commerciales de la ressource soient soutenables, tout en intégrant des objectifs écologiques.**

Le rapport Erdle a énoncé sept scénarios, en plus du *statu quo*, basés sur des rendements soutenus pour toutes les essences commerciales du Nouveau-Brunswick. Il précisait par ailleurs qu'une multitude de combinaisons des indicateurs était possible.

La productivité des forêts publiques de même que des mesures plus efficaces de gestion des forêts pour l'atteinte des objectifs socioéconomiques et écologiques ne sont cependant pas abordées dans le Rapport Erdle. Nous croyons possible d'en arriver à une approche qui intègre tant les objectifs écologiques qu'économiques. Nos recommandations s'inscrivent clairement dans cette direction.

Nous insisterons également sur la nécessité d'un mécanisme plus significatif de participation des partenaires communautaires et privés et d'une plus grande transparence dans la gestion des forêts publiques. Un tel mécanisme, bien appuyé et alimenté par le MRN et les partenaires eux-mêmes, contribuerait grandement à accroître l'imputabilité des utilisateurs des forêts publiques et du ministère lui-même. Il pourrait également contribuer à responsabiliser davantage les intervenants tant communautaires que privés dans la gestion des forêts.

4. Le développement durable : objectifs écologiques et environnementaux

4.1 Protection des cours d'eau et maintien de la santé des stocks de poisson

Nos observations et échanges nous amènent à affirmer que le plus important défi d'aménagement durable des forêts publiques (et privées) est la protection des cours d'eau. La pêche sportive constitue une activité économique et récréative importante pour nos communautés. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la durabilité de cette ressource et de cette activité économique par la protection accrue des cours d'eau.

Nos constatations :

- Les changements climatiques génèrent des «événements pluvio-hydrologiques extrêmes plus fréquents» (5 fois plus fréquents selon le Plan d'action sur les changements climatiques 2007-2012 Nouveau-Brunswick) augmentant l'impact des coupes forestières et de la voirie forestière sur le régime des eaux, notamment, à titre d'exemple, de la rivière Restigouche et de ses tributaires.
- Observations de crues estivales extrêmes et apport en sédiments accrues dans les cours d'eau.
- Les routes forestières construites avant le renforcement des normes continuent à être des sources majeures de sédimentation dans les cours d'eau. La sédimentation des cours d'eau constitue une menace importante pour les frayères et la santé des poissons en général.
- L'identification des petits cours d'eau pour la planification forestière est défectueuse dans certains secteurs, apportant des risques sur le non-respect des zones tampons pour ces habitats.

Les avis des groupes de conservation membres de notre Comité, tout comme celui des experts, concluent que la contamination des cours d'eau reliée à l'exploitation forestière est due essentiellement aux routes. Les normes de construction des routes forestières se sont améliorées depuis environ une décennie. Mais il subsiste encore des défis importants. L'entretien des routes forestières secondaires qui ne sont plus utilisées doit recevoir une plus grande attention.

Nos recommandations :

- Des mesures doivent être adoptées pour apporter des correctifs aux routes construites avant le renforcement des normes et qui constituent une source importante d'apport en sédiments dans les cours d'eau. Le MRN doit renforcer ses normes pour l'ensemble des routes forestières et renforcer la surveillance.
- Compte tenu de l'importance de l'habitat riverain pour la faune terrestre et aquatique, nous proposons qu'une partie de l'augmentation des zones protégées (Voir section 4.3) soit localisée le long des cours d'eau. L'élargissement des zones tampons (récoltes restreintes) est également recommandé, notamment pour les cours d'eau de tête et les petits cours d'eau.
- Les pratiques optimales de gestion des bandes riveraines et l'application de pesticides le long des cours d'eau devraient faire l'objet d'évaluations et d'une révision des normes. La recommandation visant le concept de corridor vert et de l'élargissement des bandes riveraines grâce à l'augmentation des zones protégées devraient également contribuer à mieux protéger ces espaces sensibles.
- Explorer une approche qui prendrait en considération des bassins versants dans la planification forestière dans le but de diminuer les impacts sur le régime des eaux. En ce sens, des méthodes de calcul existent dans d'autres gouvernances.
- La protection du corridor visuel en bordure des rivières à saumons et rivières canotables est également importante.

4.2 Forêt en santé et diversifiée, et récolte soutenue

Une forêt en santé est une forêt productive qui implique nécessairement une diversité d'essences de qualité à des fins économiques, qui soutient une flore et une faune en santé et dont les stocks sont soutenus, et qui préserve des habitats et des espèces uniques ou de valeur sur le plan écologique.

Au cours des dernières décennies, la demande de résineux sur les marchés a fortement influencé la gestion des forêts, incluant les forêts publiques. Le rapport Pöyry, à titre d'exemple, centre la majeure partie de son attention et de ses recommandations à ce groupe d'essences. Pour des raisons tout autant écologiques qu'économiques, il nous semble essentiel de mieux équilibrer la représentation des essences. Les différences régionales et écologiques dans les types de forêts devront être prises en considération dans l'établissement des pratiques autorisées. Il importe également de respecter les capacités naturelles des sols.

La pratique de la conversion de terres à dominance de feuillus vers des espèces résineuses est maintenant interdite, ce que l'ensemble des intervenants au sein du Comité appuient. Le Comité déplore cependant le peu d'attention accordée à ce jour à la santé des forêts mixtes à essence de haute qualité ou des forêts de feuillus purs de haute qualité. Nous y reviendrons dans le chapitre sur les objectifs économiques.

Des préoccupations ont également été exprimées quant à une forte réduction de certaines espèces de conifères, notamment le cèdre (thuya) et le pin blanc. Nous avons retenu de nos échanges que les plantations comprennent maintenant une plus grande diversité d'essences résineuses. Nous encourageons aussi les pratiques sylvicoles permettant d'améliorer le sort de ces essences.

Les membres du Comité appuient et recommandent même la pratique des plantations sur les terres à dominance de résineux. Nous avons constaté que la pratique actuelle de la régénération naturelle limite la productivité des forêts de résineux. Nous avons également observé des pratiques sylvicoles dans les plantations qui contribuent à accroître la viabilité de ces espaces, et leur productivité pour la faune, la régénération du sol et la production de bois. Selon l'avis de personnes ressources indépendantes membres de notre Comité, la perception populaire négative vis-à-vis l'habitat dans les plantations, lorsque des éclaircies sont pratiquées, ne sont pas fondées. Il faut toutefois s'assurer que l'usage de plantations respecte une certaine simulation de la nature, notamment en favorisant un mélange d'essences résineuses. L'usage majoritaire de l'épinette noire devrait être questionné vu les prédictions défavorables de sa survie dans le contexte des changements climatiques.

La santé des forêts et des espèces implique également la présence d'arbres de différents âges. Nous recommandons que la norme de la conservation d'au moins 25% de la forêt dans un état de forêt âgée soit adoptée. Ce résultat se retrouve dans tous les scénarios du rapport Erdle.

Une règle absolue doit guider les opérations forestières. En aucun moment la coupe de bois de n'importe quelle espèce ne devrait dépasser la possibilité forestière (croissance).

4.3 Augmentation de la superficie des zones protégées

Cette recommandation se retrouve dans l'ensemble des scénarios proposés par le rapport Erdle, excepté le *statu quo*. Nous souscrivons à la recommandation de 10%. Les sites où se retrouvent des espèces uniques ou les sites de grande valeur sur le plan écologique devraient être ciblés.

4.4 Faune en santé

Les intervenants, particulièrement les chasseurs, les intervenants dans l'industrie et les biologistes constatent que l'approche actuelle de zones de conservation pour les ravages de chevreuils ne constitue pas une pratique efficace. Dans l'esprit d'une approche de gestion par objectif, il est proposé de travailler sur la base d'un objectif souhaitable sur le plan écologique par rapport aux populations de différentes espèces, particulièrement les chevreuils (cerfs) et les orignaux. Le MRN fait déjà un suivi des populations de ces espèces.

Il appartient aux titulaires de permis et de sous-permis (appuyés par un comité consultatif) de planifier des activités susceptibles d'atteindre les objectifs visés. Le MRN continuerait à assurer un suivi rigoureux des populations et à exiger, si nécessaire, une stratégie pour remédier à toute baisse des troupeaux qui serait au-delà des fluctuations naturelles.

Il est proposé d'explorer des approches innovatrices telles l'usage de corridors verts le long des cours d'eau pour créer une connectivité entre les habitats, favoriser la migration de la faune et contribuer ainsi à la santé des troupeaux.

Les intervenants communautaires en particulier accordent une grande importance à la faune, tant sur le plan écologique, que social et récréatif.

4.5 Le statut des forêts de conservation

La forêt de conservation cible essentiellement la préservation de sites d'intérêt écologique, les ravages de chevreuils et les bandes riveraines. L'approche actuelle fait en sorte que les objectifs de conservation ne sont pas combinés sur un même site, ce qui nécessite alors des superficies plus importantes. En modifiant cette approche, il serait déjà possible de réduire les superficies de forêts de conservation tout en maintenant intégralement les objectifs écologiques. Une approche intégrant les fonctions écologiques nous semble s'imposer. Si nous ajoutons à ce constat l'inefficacité relative de l'approche des aires réservées pour les ravages de chevreuils, il ne fait pas de doute que la superficie actuelle des forêts de conservation n'est pas justifiée.

L'augmentation de 4% à 10% de la superficie des zones protégées où aucune activité de récolte n'est permise, et l'établissement d'une norme d'au moins 25% de la forêt dans un état de forêt âgée constituent des mesures significatives de conservation et de préservation de la santé des forêts et de la faune. Comme proposé précédemment, des hypothèses devraient être explorées le long des cours d'eau, que ce soit au niveau de la gestion des bandes riveraines ou du concept de corridor vert. Des interventions minimales visant spécifiquement à maintenir l'efficacité et l'habitat des bandes riveraines devraient être prévues. Il sera important de poursuivre l'analyse de l'impact des activités forestières au cours des ans.

5. Le développement durable : objectifs économiques

Il est clair que l'approvisionnement actuel en bois permet de plus en plus difficilement de rencontrer la demande (APEC, Roberts). Roberts parle même d'une pénurie croissante en fibre ligneuse (p. 4, 9, 26). L'insécurité face à l'approvisionnement en bois au N.-B. contribue à fragiliser le secteur. De plus, le constat de l'augmentation du volume net d'exportation des billes à l'extérieur de la province (p. 10) est une source importante de préoccupation pour nos communautés. La compétition pour l'accès à la ressource forestière, croît et celle-ci doit être rigoureusement gérée pour offrir le maximum de retombées économiques durables, particulièrement dans les régions ressources, sans hypothéquer d'autres fonctions écologiques et les activités récréo-touristiques importantes.

Tel que mentionné précédemment, nous partageons les pronostics positifs du Rapport Roberts. Ce dernier précise cependant que la compétitivité du secteur forestier sur les marchés internationaux repose sur «... l'émergence d'un nouveau secteur forestier plus robuste et plus rentable.» (p. 24) Il ajoute également : «Si l'objectif est la création de richesses, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'industrie devraient étudier les stratégies d'expansion (plutôt que de réduction) de l'approvisionnement en fibre ligneuse des terres publiques, en mariant l'augmentation de la productivité et l'amélioration des régimes d'aménagement forestier et des programmes commerciaux pour les propriétaires de boisés.» (p. 6)

Les membres du Comité sont convaincus qu'il est possible d'atteindre cet objectif, dans le respect et même, l'amélioration des objectifs écologiques. Une plus grande productivité des forêts publiques (et privées) en est une pierre angulaire.

Nous estimons également qu'il est nécessaire de renforcer la culture de recherche – innovation dans la gestion des forêts publiques et privées. Il faut être ouvert à remettre en question nos pratiques, à évaluer les approches les plus efficaces, que ce soit en matière de productivité des forêts ou de l'intégration des objectifs écologiques et économiques.

5.1 Accroître de façon importante la productivité durable des forêts publiques et l'approvisionnement en bois

Nos observations, échanges et consultations nous amènent à conclure à une opportunité d'augmenter de façon importante la productivité des forêts publiques au N.-B. et ce, tout en respectant des objectifs écologiques essentiels. Il existe présentement des barrières importantes à l'augmentation de la productivité des forêts publiques. Mentionnons notamment :

- L'absence générale d'objectifs de productivité des forêts publiques et la faible productivité de superficies importantes de forêts publiques, accroissant la pression pour l'approvisionnement en bois et la compétition face à certaines essences ;
- L'absence de normes après les coupes à blanc exigeant de rétablir efficacement des forêts productives;
- L'absence d'intégration des objectifs écologiques, augmentant ainsi les superficies de forêts moins productives;
- L'absence de politiques claires pour favoriser les peuplements purs ou mixtes d'essences de feuillus de qualité;
- Le manque de connaissances, particulièrement en matière de productivité des feuillus.

Il est primordial que la possibilité forestière des essences clés augmente; c'est à dire : il faut faire pousser plus de bois sur les Terres de la Couronne. Les terres de la couronne, si elles étaient gérées activement, pourraient générer 3.9 million de mètres cubes additionnels. Cette productivité additionnelle pourrait appuyer une usine de pâtes, trois scieries, et créer 900 emplois en usine et dans une scierie, et 1000 emplois dans les forêts.

Il existe des opportunités importantes pour augmenter l'approvisionnement en bois pour les différents créneaux de l'industrie forestière. En premier lieu, il faut accroître la productivité des forêts par de meilleures pratiques d'aménagement. Cet objectif vaut autant pour les plantations que pour les forêts mixtes et les forêts de feuillus. Une augmentation des pratiques d'éclaircies, tant dans les plantations que dans les forêts mixtes et de feuillus, contribuerait grandement à l'atteinte de cet objectif. Elle permettrait également d'améliorer la qualité de l'habitat pour la faune. Elle réduirait par ailleurs la pression pour accroître les plantations.

Il est également possible et acceptable d'accroître les plantations de résineux sur les terrains convenant naturellement à ces espèces. Tel que mentionné précédemment, la pratique actuelle de régénération naturelle après les coupes à blanc constitue une norme très contre-productive. Les coupes à blanc sont souhaitables dans les forêts dominées par les résineux et devraient systématiquement être suivies d'une plantation. L'inclusion de différentes espèces de résineux, tenant compte des caractéristiques du sol, dans les plantations devrait faire partie de la norme.

Dans les forêts mixtes comprenant des espèces de feuillus de qualité, de même que dans des peuplements de feuillus purs, les traitements sylvicoles tels que les éclaircies et la coupe sélective s'imposent.

Par une meilleure intégration des objectifs écologiques, il est possible et souhaitable d'augmenter l'étendue de la forêt exploitable, tout en respectant les objectifs écologiques.

Globalement, il est essentiel de déterminer des niveaux de récolte et des objectifs à long terme durables au plan écologique pour toutes les essences et tous les produits commerciaux. L'atteinte de ces objectifs devrait faire l'objet d'un suivi continu.

5.2 L'augmentation de la productivité des lots boisés privés

Le Rapport Roberts met en évidence la très faible productivité des lots boisés privés (p. 10). Le gouvernement provincial doit mettre en place des programmes et des moyens incitatifs pour favoriser la formation et les investissements en sylviculture à l'intention des propriétaires de lots boisés privés. Très clairement la réduction de l'enveloppe et des pourcentages pour la sylviculture dans le dernier budget provincial doit être revue.

Il faut chercher à mieux intégrer les lots boisés privés à la chaîne de l'industrie forestière et viser à en accroître la productivité et la rentabilité, et les revenus pour les propriétaires. Les traitements sylvicoles autres que la coupe à blanc devraient aussi être encouragés et appuyés. Il sera important de revenir sur les recommandations du rapport de la Table de concertation sur l'aménagement durable les lots boisés du Nord-Ouest. (www.umce.ca/foresterie/lots_boises/index.php).

5.3 Augmentation de l'approvisionnement en feuillus de qualité

Il est essentiel d'augmenter l'approvisionnement de feuillus de qualité. L'augmentation de la productivité (quantité et qualité) des forêts publiques (et privées) constitue la 1^{re} source d'augmentation de l'approvisionnement. À cette fin, il est essentiel que le MRN change ses critères pour l'octroi de l'aide financière à la sylviculture, et inclue également la sylviculture dans les forêts mixtes et de feuillus, destinées à l'augmentation de ces essences. . Il est aussi important qu'une méthode d'inventaire de la qualité des feuillus soit intégrée aux autres pratiques.

Notre comité recommande de prendre le plus rapidement possible des mesures importantes pour augmenter les connaissances sur l'aménagement des feuillus de haute qualité. Le projet d'un centre de recherche sur les feuillus à l'UMCE serait un investissement fort intéressant dans cette direction. Entretemps, le MRN devrait également désigner au sein de son personnel une personne compétente qui pourrait travailler avec l'industrie de façon à appuyer dans ses pratiques d'aménagement des forêts de feuillus. Elle pourrait également travailler à mieux intégrer les caractéristiques et besoins de ce créneau dans les politiques et normes du MRN. Il y a également lieu de revoir les critères autorisant la conversion d'une forêt mixte en une forêt de résineux dans les forêts comprenant des essences de feuillus de qualité.

5.4 Miser sur la valeur économique optimale de l'arbre et de la fibre

La valeur optimale de l'arbre doit constituer le fondement de l'allocation des droits sur les forêts publiques. L'attribution des ressources forestière doit cibler les activités à haut potentiel économique, la diversification et la mise en valeur de nouvelles opportunités économiques dans les régions forestières. Il y aurait lieu d'évaluer la mise en place d'un mécanisme pour faciliter l'accès à la ressource pour de nouvelles entreprises / activités à fortes valeur ajoutée et retombées économiques régionales.

Nous notons également la mise en garde du Rapport Roberts quant à certains produits en apparence intéressants, tels les granules, ou des conversions de la biomasse en électricité, indépendamment d'autres activités de fabrication ou de transformation forestière.

5.5 L'intégration de la chaîne forestière – à partir de l'industrie du sciage

Nous reconnaissons les avantages que tire le N.-B. de l'intégration de son industrie forestière, à partir de l'industrie du sciage. Toute attribution des ressources forestières reliées aux forêts publiques doit reposer sur cette caractéristique positive.

5.6 Optimiser les retombées économiques pour le développement des régions

Nous tenons d'abord à préciser que nous nous opposons à la recommandation no 6 du rapport Roberts. Cette recommandation ferait en sorte que le bois des forêts publiques serait vendu par soumission sur les marchés. L'ensemble des membres du Comité estiment qu'elle n'est pas adaptée au contexte néo-brunswickois, et pourrait potentiellement être défavorable aux communautés forestières.

Il existe des opportunités pour optimiser les retombées économiques régionales des forêts publiques, soit l'expansion des activités de fabrication et de transformation des produits forestiers, les activités récréo-touristiques, ou les nouveaux produits ou sous-produits de la forêt. Lorsque possible et pertinent, le gouvernement, en consultation avec les partenaires privés, devrait accorder une attention prioritaire à cet objectif.

Il existe aussi des opportunités en amont et en aval de la forêt. Par exemple, les pépinières devraient être localisées dans des régions ressources, plutôt que dans un centre urbain. De plus, les institutions d'enseignement postsecondaires en région offrant des programmes reliés à la foresterie devraient être mises à contribution et être renforcées pour mieux appuyer l'industrie.

Nous réitérons la proposition d'un centre de recherche sur les feuillus, rattaché à l'UMCE. Les connaissances dans l'aménagement des feuillus sont fortement déficientes. Le Centre d'excellence en bois ouvré pourrait également être mis à contribution.

5.7 Une politique provinciale de la biomasse

Il existe de fortes inquiétudes de la part des intervenants communautaires régionaux et des entreprises vis-à-vis l'absence de politique provinciale sur la biomasse. La compétition pour l'accès à cette ressource se fait fortement sentir. Il importe d'adopter dans les plus brefs délais une politique basée sur des fondements scientifiques et économiques solides. Des principes écologiques et économiques clairs doivent être établis. La politique de biomasse devrait faire l'objet d'analyses approfondies et devrait s'inscrire comme composante intégrante du plan d'aménagement de la forêt publique.

5.7.1 Principes écologiques

Gestion durable de la biomasse et imputabilité

Une démarche prudente s'impose dans l'allocation de la ressource. L'allocation de la biomasse doit être strictement basée sur la ressource disponible («**fibres balance**»). Il faut éviter de créer des infrastructures de cogénération ou autres utilisations d'utilisation, de transformation ou de conversion de la biomasse qui excèdent la ressource disponible. Une telle situation créerait une pression accrue sur la ressource, qui aurait des répercussions tant écologiques qu'économiques.

Les titulaires de permis et de sous-permis devraient soumettre un rapport spécifique sur la biomasse dans le rapport annuel «Timber Utilization Survey».

Biomasse limitée aux résidus

La biomasse pour les besoins énergétiques doit être centrée sur les résidus. Il faut empêcher que des arbres ronds ou billots d'essences de qualité, ou encore des arbres en croissance, soient utilisés directement dans des activités de production énergétique.

Caractéristique des sols

La cueillette des résidus doit prendre en considération les caractéristiques des sols et les besoins de restauration. Une cueillette excessive de résidus pourrait entraîner une dégradation des sols.

5.7.2 Principes économiques

Priorité : sécuriser l’approvisionnement énergétique des entreprises forestières

La politique de la biomasse doit accorder la priorité à sécuriser l’approvisionnement en biomasse des infrastructures actuelles de cogénération ou aux projets de cogénération permettant à l’industrie forestière de réduire directement ses coûts énergétiques. Il existe déjà des préoccupations et des défis importants à ce niveau. La politique doit donc viser en premier lieu à réduire les coûts et la dépendance énergétique de ces entreprises, dans le but de leur permettre de s’ajuster au nouveau contexte énergétique.

La valeur optimale de la ressource

La biomasse excédentaire, après la sécurisation de l’approvisionnement aux projets de cogénération permettant à l’industrie forestière de réduire directement ses coûts énergétiques, doit respecter le principe de la valeur optimale de la ressource.

Nouvelles opportunités en régions

Tel qu’énoncé antérieurement, le développement des régions ressources doit être un des objectifs prioritaires de la stratégie de gestion des forêts publiques. À ce titre, une partie du volume de biomasse doit être réservée pour assurer la mise en valeur et la croissance potentielle de nouvelles opportunités économiques dans les régions forestières.

Optimiser la cueillette de la biomasse, dans le respect des principes écologiques

Une stratégie devra être développée dans le but d’optimiser la cueillette de biomasse, notamment dans les forêts publiques, lors des éclaircies ou de la coupe d’arbres. Il en va de même, à titre d’exemple, lors de la coupe de la pousse le long des routes. Dans certains cas, il est possible de concevoir que des entrepreneurs indépendants pourraient s’y intéresser.

6. Les scénarios du Rapport Erdle / Roberts

Nous maintenons que dans le contexte du N.-B., les objectifs économiques doivent avoir la priorité dans la gestion des forêts publiques. Nous rejetons donc les scénarios «A» et «B» du rapport Erdle.

Il existe des opportunités intéressantes d’augmentation de l’approvisionnement par l’augmentation de la productivité des forêts publiques. L’élimination de barrières à la plantation sur des terrains propices aux conifères, sauf dans les forêts mixtes composées d’essences de feuillus de qualité, l’augmentation des normes provinciales et la responsabilisation des entreprises vis-à-vis des objectifs de rendement des forêts publiques, et l’augmentation de la productivité grâce à la sylviculture tant dans les forêts de résineux que celles de feuillus, pourraient permettre des gains de productivité très importants. Si nous appuyons l’objectif d’accroissement des superficies de plantations, nous estimons important de mesurer scientifiquement l’impact de ces augmentations au fil des ans.

Nous croyons qu’il est possible de concilier les objectifs écologiques et économiques. Une importante menace écologique de l’exploitation forestière, la sédimentation des cours d’eau, n’est pas reliée au volume de l’approvisionnement, mais aux routes forestières en particulier

et à la répartition des coupes dans les bassins versants. Des mesures sont possibles pour atteindre les autres objectifs écologiques mentionnés précédemment.

Tel que mentionné précédemment, nous nous opposons fortement à la recommandation 6 du Rapport Roberts.

7. Conseil de gestion intégrée des forêts publiques Madawaska-Restigouche

Dans la foulée d'une nouvelle vision en aménagement forestier pour les terres publiques de la province du Nouveau-Brunswick, dans l'optique d'une transparence dans la gestion intégrée du territoire forestier, dans un souci d'intégrer les représentants des diverses communautés situées à l'intérieur de plus d'un permis de coupe, et afin de créer une certaine masse critique pouvant porter à bon port des recommandations auprès du gouvernement, il est opportun de réfléchir à un mécanisme favorisant l'atteinte de ces objectifs.

Les comités consultatifs actuels ne permettent pas de remplir ce mandat, et le degré de satisfaction, bien que variant d'un permis de coupe à l'autre, est généralement peu satisfaisant. Leur composition, leur fonctionnement et le manque d'intérêt de la population et des groupes communautaires sont invoqués pour expliquer cette situation.

Il y a consensus au niveau des membres du Comité quant au besoin d'une plus grande participation publique à la gestion des forêts publiques. Les intervenants communautaires reconnaissent leur responsabilité de s'engager dans un processus significatif et affirment leur volonté de s'engager davantage. Il est toutefois essentiel qu'une culture de transparence et d'imputabilité, tant de la part des entreprises que du ministère des Ressources naturelles, soit établie. Le recours aux experts du monde universitaire pourrait grandement contribuer à la crédibilité des mécanismes de participation.

L'expérience de notre Comité de travail nous a également amenés à nous questionner sur l'approche géographique la plus pertinente. L'interdépendance des entreprises et activités forestières dans les 3 permis de coupe qui touchent à nos régions nous a convaincus de l'intérêt envers un mécanisme plus large sur le plan géographique. Un Conseil plus large géographiquement aurait forcément un rôle plus stratégique que lié à la gestion terrain d'un seul permis. Notre Comité, auquel quelques intervenants pourraient s'ajouter, serait un bon exemple d'un tel mécanisme stratégique.

D'autre part, les intervenants locaux affectés directement ou indirectement par les activités forestières dans leur voisinage ont besoin d'un mécanisme pour interagir avec le titulaire du permis. Ce besoin est également légitime.

Il faut réfléchir à une approche efficace qui renforcerait la participation et la transparence dans la gestion des forêts publiques, et l'imputabilité des titulaires de permis, tout en évitant les dédoublements et les lourdeurs.

Le Conseil régional ou stratégique serait coprésidé par un représentant d'un titulaire du permis de coupe et d'un représentant sélectionné parmi les membres non industriels du Conseil. Ce dernier se rencontrerait à une fréquence d'au moins deux réunions par année. Le Conseil soumettrait un rapport annuel à la population faisant état de la progression des

objectifs et soulevant des enjeux publics d'intérêt. Les décisions seraient normalement prises par consensus.

8. Rôles et responsabilités du MRN

Le ministère des Ressources naturelles doit réviser plusieurs de ses normes et pratiques actuelles dans le but de promouvoir et d'enlever certaines barrières à l'augmentation de la productivité économique et écologique des forêts publiques. Il doit s'engager envers des objectifs clairs d'augmentation de l'approvisionnement en bois et de productivité des forêts publiques, et assurer une surveillance accrue pour l'atteinte des objectifs économiques et écologiques.

Il doit notamment :

- Établir des standards et modifier les critères actuels afin que tous les parterres de coupe soient bien régénérés (en fonction des essences initiales recherchées) ou replantés;
- Établir des standards pour que les plans d'aménagement intègrent des niveaux élevés de productivité et s'assurer que ces objectifs sont respectés;
- Intensifier ses efforts de surveillance pour le respect des normes environnementales, notamment de la qualité de l'eau et le degré de sédimentation dans les cours d'eau causée par les routes;
- Modifier son approche pour ce qui est des forêts de conservation (ex. ravages de chevreuils) en faveur d'une approche par objectifs. Suivre les niveaux des stocks de la faune terrestre et aquatique;
- Modifier ses critères de gestion des forêts mixtes afin de favoriser davantage les essences de feuillus de qualité;
- Modifier ses critères pour appuyer financièrement la sylviculture, non seulement pour les plantations de conifères, mais aussi pour les peuplements mixtes et feuillus, en faisant la promotion des meilleures pratiques sylvicoles adaptées aux conditions du terrain.

Le MRN doit reconnaître la certification par des agences indépendantes et revoir son rôle afin d'éliminer les doublons. Les certifications indépendantes suivantes sont présentement disponibles :

- Les normes et la gestion environnementale du système ISO 14001;
- Les systèmes de certification CSA, FSC ou SFI pour les opérations et l'aménagement des Terres de la Couronne;

Tel que relevé par le récent rapport de APEC (2008), le N.-B. fait figure de chef de file mondial dans la certification de la gestion des forêts, arrivant bon deuxième, derrière la Finlande (APEC 2008, p. 34). La certification est basée sur des valeurs environnementales, sociales et économiques.

Le MRN doit centrer son rôle dans la surveillance de l'atteinte des objectifs écologiques et économiques, et appuyer la recherche, en partenariat avec les universités, en ce sens. Il doit chercher à se positionner sur la scène internationale comme une juridiction forestière de tout premier plan dans la recherche, la productivité, et l'innovation dans la foresterie.

Pour ce faire, il est clair que le gouvernement provincial doit accroître et assurer la prévisibilité de ses investissements dans les forêts publiques. Les fluctuations que nous avons

connues ont un impact négatif important sur la perte de main d'œuvre dans nos communautés, l'approvisionnement futur en bois des entreprises, la perte potentielle d'opportunités économiques dans nos régions et l'avenir de nos communautés en général.

Il est également légitime et essentiel que le gouvernement s'assure de la rentabilité de ses investissements. Des stratégies beaucoup mieux ciblées et efficaces sont requises.

9. Conclusion

Une transformation importante s'impose rapidement dans la gestion des forêts publiques. L'indécision, le manque de reconnaissance de la valeur économique de l'industrie forestière pour les régions forestières, la fluctuation des investissements publics, les doublons et lourdeurs administratives, doivent faire place à des engagements clairs.

Il est tout à fait possible de concilier les objectifs économiques et écologiques. Il faut accorder la priorité aux objectifs économiques des forêts, et les assujettir au respect d'objectifs écologiques clairs et essentiels. La survie de la moitié des communautés de la province en dépend directement.

Les intervenants municipaux, communautaires et environnementaux, ainsi que le secteur privé, souhaitent unir leurs efforts au gouvernement provincial pour accroître de façon importante la contribution des forêts publiques au développement des régions et au mieux-être de la population. La gestion des forêts publiques doit être plus transparente, accorder une plus grande place à la participation des intervenants de la gouvernance. Elle doit être basée sur des fondements scientifiques solides et des politiques claires.

Nous tenons à souligner notre appréciation de l'opportunité qui a été offerte à la suite de la publication des deux rapports, et que nous avons voulu saisir pleinement. Nous souhaitons des résultats concrets et rapides de ce processus. Nous comptons par ailleurs maintenir notre engagement envers les objectifs écologiques et économiques énoncés dans le présent mémoire et poursuivre notre travail en ce sens.